

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIKES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 5 Septembre 1848. No. 101.

ROME.

La violation du territoire pontifical par les troupes autrichiennes a produit une sensation extraordinaire à Rome. Le Pape qui avait fait des efforts surhumains pour rétablir la paix, a ressenti plus vivement que personne cette insulte à l'indépendance du Saint-Siège. Il a immédiatement fait adresser par le cardinal secrétaire d'Etat la note suivante à tous les membres du corps diplomatique :

"Après que notre Saint-Père le Pape, dans l'immenso amour dont il a plus d'une fois déclaré vouloir embrasser tous les peuples chrétiens, au milieu du bouleversement général de l'Europe, parmi les cris et les actes de guerre de toute l'Italie enflammée de l'esprit de nationalité, sans se préoccuper des intérêts temporels, avait protesté ne vouloir point faire la guerre ni dans ces moments, ni dans ces circonstances ; après que, dans un but digne de son suprême sacerdoce, il avait envoyé un légat à Sa Majesté Sardes et à la cour d'Autriche ; Sa Sainteté ouvrait son cœur à l'espérance d'une paix prochaine.

"Mais aujourd'hui elle apprend avec une extrême surprise et une profonde douleur que les troupes autrichiennes, après avoir dans ces derniers temps interdit la navigation et les passages du Pô, attenté à la vie et à la liberté de quelques bateliers pontificaux, sequestrés des bateaux de l'Etat, ont passé le Pô dans la nuit du 13 au 14 courant, et sans aucune déclaration préalable, ont violé l'indépendance du territoire de l'Eglise.

"Cette violation manifeste des droits dont le souverain Pontife est le gardien jaloux, a été suivie d'acte d'hostilité et d'iniulté ouverte. Le major autrichien du 4e régiment de dragons, au nom du général prince de Lichsteinstein a menacé les habitants de Lagoscuro de mettre le feu aux quatre coins du pays, s'ils faisaient mine de résistance. Les troupes autrichiennes, en ordre de bataille, ont envahi par trois points différents les Etats du Saint-Siège, au nombre de six à sept mille; elles ont occupé Pontelagoscuro et Francolino, et enfin se sont avancées dans l'après-midi du 14 jusqu'à Pesplanade, postérieure de la forteresse pontificale de Ferrare. Là les actes de violence ont pris un caractère de gravité plus grand, étant dirigés contre le représentant supérieur de notre gouvernement dans cette province, auquel le prince de Lichsteinstein a militairement prescrit de lui envoyer des vivres et de se tenir prêt à lui fournir tout ce dont il serait encore requis, lui faisant entendre que s'il croyait devoir, lui gouverneur, se y opposer comme c'était son droit, il se porterait à de nouvelles hostilités. Chacun peut connaître à quel point la violence a été poussée, par les termes mêmes du présent paragraphe de la lettre du prince de Lichsteinstein textuellement transcrit :

"Monsieur le comte de Lovatelli, pro-légat de la ville de Ferrare.

"D'après le refus que vous m'avez fait de vous présenter à me livrer l'approvisionnement des deux mois pour la citadelle, je me vois dans la nécessité de vous déclarer que j'attends incessamment la réponse décisive sur ce point, ayant disposé qu'en cas de refus j'aurais recours aux mesures coercitives pour obtenir mon but, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

"Ferrare 14 juillet à minuit."

"En raison de ces actes de violation flagrante des droits légitimes du Saint-Siège, Sa Sainteté a déjà ordonné qu'il soit fait dans les formes légales une solennelle protestation à la cour d'Autriche, laquelle devra être communiquée à tous les gouvernements, se réservant de prendre toutes les résolutions que, selon les circonstances, Elle croira opportunes et efficaces pour la garantie de la conservation et de l'indépendance des Etats pontificaux.

"Après ces déclarations que je fais à Votre Excellence par ordre exprès de Sa Sainteté, je suis persuadé que vous voudrez bien en informer votre cour.

"Je suis, etc."

"Signé : CARD. SOGLIA CERONI."
"Rome, 18 juillet 1848."

A la suite de cette énergique et noble protestation du cardinal-secrétaire d'Etat, nous regrettons d'avoir à parler des manœuvres par lesquelles le ministre Mamiani a cherché à exploiter au profit de son ambition, et pour garder un pouvoir prêt à lui échapper, l'émotion produite à Rome et dans les légations par l'entrée des Autrichiens à Ferrare. Déjà il avait fait un appel aux clubs. Ceux-ci avaient aussitôt invité les amis et frères à une manifestation populaire en l'honneur du comte Mamiani. Voici ce que nous lisons dans le *Labaro* :

"A l'heure dite (une heure de nuit), les bannières du *Cercle Romain* et du *Cercle Populaire national* étaient sur la place du Peuple. Les torches s'allumèrent ; la procession se mit en mouvement par la rue du Corso, et tournant par la rue delle *conterite*, ensuite par la Propaganda et la place d'Espagne, elle arriva sous les fenêtres du ministre Mamiani. Partout où elle passait, elle obligeait les habitants à illuminer aux fenêtres, et ainsi on eut un de ces spectacles qui, bien que répétés souvent en de plus belles circonstances, n'en sont pas moins toujours nouveaux et toujours d'un grand effet. Tout l'ensemble de l'attroupement s'avancait en bon ordre ; divers pelotons de garde civique et la musique

des carabiniers ouvraient la marche ; la foule elle-même suivait avec les mouvements les plus réguliers. Les cris que l'on poussait de temps en temps étaient ceux-ci : *Vive Charles-Albert, roi d'Italie ! Vive l'épée de l'Italie ! Vive le ministre Mamiani ! Vive le soutien de l'Etat ! A bas le gouvernement des prêtres ! Mort aux Moines !* On prétend qu'on a crié aussi : *A bas le journal écrit par des prêtres ! A bas le Labaro !* mais aucun de nos rédacteurs ne l'a entendu. Sous les fenêtres de Mamiani, les cris, les battements de mains allèrent croissant, jusqu'à ce qu'enfin le ministre se montra et les remercia du geste à diverses reprises. Alors des gardes civiques qui se trouvaient de la partie dégainèrent leurs épées, et les brandissant en l'air, jurèrent de les consacrer à la défense du ministre. Après quoi l'attroupement éteignit les torches et se dispersa."

Dans la séance du Conseil des députés du 17, le ministre n'a pas manqué de se prévaloir de la protestation du Pape pour faire croire que le désaccord sur le grave sujet de la guerre n'existait plus entre le souverain Pontife et ses ministres. Nous avons vu tant de fois les mêmes hommes dénaturer les paroles et les actes du Saint-Père, qu'avant d'admettre ces nouvelles déclarations du comte Mamiani, nous attendrons des informations plus positives et moins intéressées. Nous faisons les mêmes réserves pour la nouvelle portée à la tribune par le ministre de la police, que Ferrare et Bologne auraient manifesté l'intention de se séparer des Etats pontificaux pour se donner soit au Piémont, soit à la Toscane. Il y a à ta une menace dont le but n'échappera à personne.

"Mgr Moricini, qui le Saint-Père avait envoyé auprès du roi de Sardaigne et de l'empereur d'Autriche pour traiter de la paix, est revenu à Rome dans la nuit du 15 juillet.

"Les nouvelles de Rome à la date du 19 confirment les indications que nous données hier, sans toutefois rien annoncer de décisif. Le conseil des députés avait voté à l'unanimité une adresse qui devait être présentée au Pape, qui aurait refusé de la recevoir. Voici cette adresse :

"Très Saint-Père.

"Le conseil des députés est unanime pour exprimer à Votre Sainteté le témoignage de sa reconnaissance, à raison de l'empressement avec lequel elle a ordonné une protestation solennelle contre l'invasion des troupes autrichiennes sur le territoire de l'Eglise. Catholiques et Italiens, les députés frémissent d'une sainte indignation pour une telle violence ; représentants du peuple, ils vous offrent le cœur et les bras du peuple, qui est le nerf des nations. Ils se rappellent les attentats commis de tout temps par les impériaux contre le Saint-Siège, les anciennes et récentes mutilations de l'Italie, de l'Italie qui ne peut plus être esclave depuis, ô saint-Père ! que vous l'avez libéré. Avec un respectueux amour de fils, ils vous prient et vous conjurent de faire que votre gouvernement ne perde pas de temps pour déployer ses armes défensives et offensives pour s'unir dans une alliance durable avec les princes qui sont dignes de conduire les peuples italiens, puisqu'ils combattent pour l'indépendance italienne. Unis par des liens indissolubles à Votre Sainteté, au nom de laquelle l'Italie reconquiert sa primauté et le monde se renouvelle, nous sommes prêts aux sacrifices extrêmes pour défendre nos droits, vos droits, les droits imprescriptibles de l'Eglise, du peuple de la nation. Invoquez de nouveau, Saint-Père, les bénédictions de Dieu sur l'Italie et sur nous, et prononcez la parole toute-puissante qui soulage les opprimés et abat les oppresseurs. Le conseil des députés l'attend avec confiance, prosterné à vos pieds sacrés."

"Le 19, la séance de la chambre des députés a été suspendue par la nouvelle que le peuple voulait s'emparer des portes de la ville et du château Saint-Ange.

Le ministre de la police est venu rendre compte à la chambre de cet événement. Il a rassuré les députés en leur annonçant que la démonstration n'avait aucun caractère d'hostilité ou d'intimidation ; qu'elle avait été provoquée seulement par une pétition que le peuple venait présenter à la chambre.

"Les nouvelles de Rome de ces derniers jours étaient profondément affligeantes. La faction qui dispute au souverain Pontife les prérogatives de son autorité suprême, semblait décidée à ne plus garder aucune mesure dans cette lutte sacrilège. L'élément venait en aide à la conspiration. Une bande d'individus se ruait jusque dans l'enceinte du conseil des députés, demandant avec des cris de fureur que la patrie en danger fût sauvée par des mesures énergiques. Et cette chambre où quelques brouillons ambitieux dominaient par leur audace les tendances honnêtes d'une majorité qui n'a pas le courage de ses bons sentiments, cette chambre votait des remerciements à cette troupe d'émeutiers qu'elle appelait le peuple, oubliant ainsi sa propre dignité et la dignité du vrai peuple romain.

Enfin la violence de la crise était telle, un acte de révolte ouverte paraissait si imminent, que la nouvelle d'un gouvernement provisoire, établi, disait-on, le 22 juillet, s'était répandue dans les journaux italiens et avait trouvé créance dans une partie de la presse française ordinairement bien informée.

Les lettres du 24, que nous venons de recevoir par le bateau à vapeur, sont beaucoup plus rassurantes. Le prétendu gouvernement provisoire n'a pas été formé. Les factieux ont compris qu'en rompant violemment les liens d'obéissance envers le souverain Pontife, ils jouaient une grosse partie dont le gain n'était rien moins qu'assuré pour eux. Ils ont donc changé tout à coup d'attitude et de langage. Feignant de se méprendre sur le sens des réponses que Pie IX a faites par deux fois aux adresses qui lui ont été présentées, les pa-

trisans de Mamiani ont affecté de se montrer satisfaits, tandis que l'auguste Pontife toujours calme, toujours semblable à lui-même, s'est tenu invariablement avec une sérénité d'âme et un courage invincible dans la ligne des devoirs que sa conscience s'est tracée dès le commencement de la crise, soit comme prince, soit comme souverain Pontife. L'agitation des esprits était considérablement calmée dans la chambre des députés, dans les clubs et dans la rue.

"La Gazette de Rome du 20 juillet publie les pièces suivantes :

"La députation du Haut-Conseil, présidée par Mgr. Muzarelli, a eu l'honneur de présenter ce matin à Sa Sainteté le palais du Quirinal, où elle a été reçue avec bienveillance, l'adresse que voici :

"BIENHEUREUX PÈRE,

"Dans les nécessités suprêmes de la patrie, le devoir de tout sujet fidèle et de tout bon citoyen est non-seulement d'être prêt, mais encore de s'offrir spontanément pour tout sacrifice que demanderait le salut de la chose publique et l'indépendance nationale.

"C'est pourquoi, à peine a retenti à nos oreilles la protestation du cardinal secrétaire d'Etat de Votre Sainteté contre les actes d'hostilité commis à Ferrare par les troupes impériales, que le Haut-Conseil s'est senti profondément pénétré du devoir de se montrer aussi empressé que nul autre à porter à Votre Sainteté l'expression de sa reconnaissance pour Votre sollicitude à défendre l'intégrité et l'inviolabilité de l'Etat et de l'Eglise. En même temps nous mettons dans les mains de Votre Sainteté le cœur et la volonté de tous ses sujets pour tout ce qui serait nécessaire afin d'assurer l'efficacité de cette sollicitude et de ces protestations. Pour tous, le sacrifice des biens et de la vie serait d'autant plus doux qu'un devoir qui subsiste toujours, se joindrait en cette occasion l'aiguillon si doux de la reconnaissance dont tous sont pénétrés pour le Prince qui nous gouverne et de l'amour pour le Père qui nous bénit. Notre espérance est dans la justice de notre cause, qui sera d'autant plus manifeste que Votre Sainteté a mis plus de persévérance à procurer la paix à l'Italie par tous les moyens dignes du Chef auguste de l'Eglise. Le justice qui tire de Dieu sa force sera invincible contre toute violence humaine ; et dans les cas où il s'élèvera plus ardente cette flamme que des événements analogues allument il y a un an ; de telle sorte que la ligue défensive des Etats italiens ne sera plus un désir, mais un fait éclatant."

Sa Sainteté a daigné répondre en ces termes :

"Les événements qui viennent d'avoir lieu à Ferrare ont attiré votre attention pour prendre les mesures que l'éclaire le devoir de garantir les domaines temporels de ce saint-Siège. Les louanges que vous donnez à la justice de cet acte et les paroles par lesquelles vous exprimez la reconnaissance qu'il vous inspire, sont une consolation pour Notre cœur. La défense de ces domaines temporels, de quelque façon qu'ils soient violés, sera toujours un droit, et Nous protestons solennellement que Nous sommes résolus à exercer ce droit de la manière convenable. Nous acceptons, avec un cœur reconnaissant, les offres que vous Nous faites pour que Nous puissions les mieux garantir. Dans cette occasion encore, Nous prions par la prospérité de l'Italie, demandant à Dieu ses bénédictions pour qu'il la préserve de tout malheur et pour qu'il continue à nous inspirer d'un amour de profection en maintenant dans son centre la chaire de ses vérités éternelles, et jusqu'aux extrémités de ses frontières, la pratique de ces mêmes vérités."

"La commission nommée par le conseil des députés, ayant à sa tête l'honorable Sereni président de ce conseil, a aussi présenté ce matin (20 juillet), à Sa Sainteté, l'adresse que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Le Saint-Père a daigné répondre ainsi qu'il suit :

"Ce Saint-Siège eut toujours à cœur de défendre les droits de ses domaines temporels, et les augustes pontifes, dont Nous sommes le successeur indigne, ont donné sur ce point des preuves répétées de leur fermeté. C'est pour cela que Nous nous sommes fait un devoir d'imiter avec émulation leurs exemples, et voilà la seconde fois que Nous avons manifesté Nos sentiments à l'occasion des faits de Ferrare. Pleine satisfaction Nous a été donnée à la suite de la première protestation, puisque toutes choses furent remises dans le *status quo* ; Nous espérons qu'il en sera de même dans le cas présent, quoique les circonstances soient bien différentes. Cependant les nouvelles qui surviennent Nous donnent la certitude que les troupes autrichiennes ont déjà évacué Ferrare."

"En tout cas, il Nous est agréable de vous donner l'assurance que Nous sommes disposés à donner tous les ordres nécessaires pour garantir le droit de défense ; Nous n'avons jamais entendu renoncer à ce droit ; loin de là. Nous protestons que Nous le maintenons et que Nous le voulons inviolable. Nous recevons en cette nouvelle occasion avec reconnaissance, les sentiments que vous Nous exprimez ainsi que les offres que vous Nous faites et qui tendent à mieux garantir les droits dont Nous venons de parler. Nous espérons, Nous renouvelons à Dieu Nos humbles prières afin qu'il préserve l'Italie de tout malheur et que rendant les âmes unies sur leurs véritables intérêts, il y fasse fleurir comme en un sol privilégié la religion et la paix, uniques sources de la vraie félicité."

Après avoir lu la réponse que nous venons de rapporter, dit le *Giornale romano*, le Saint-Père a ajouté :

"Vous pouvez dire deux choses, savoir que le Pape admet de plein droit la défense de ses propres Etats, et que la ligue avec les princes d'Italie, dont lui, Pape, a eu l'initiative, sera poursuivie quand on n'y mettra pas des obstacles et des conditions inadmissibles."

La Gazette de Rome s'exprime ainsi au sujet du même incident :

"Sa Sainteté a daigné s'entretenir de la manière la plus affable avec MM. les députés pendant une bonne heure, traitant les diverses matières qui touchent au bien-être de ses peuples. Et entre les sincères et bienveillantes expressions proferées par Sa Sainteté, M. le président Sereni, à peine sorti de l'audience, a noté par écrit et notifié au con-

seil les deux points suivants, que le Saint-Père a par deux fois affirmés avec une franche résolution.

"1° Il entend que son ministère donne ses soins à préparer tous les moyens de défense, si grands qu'ils soient ; et si grandement qu'ils soient nécessaires.

"2° Qu'on reprenne et continue les négociations pour la conclusion de la ligue italienne, qu'on s'emploie promptement et efficacement à amener cette conclusion."

Nous nous bornerons à faire remarquer que la ligue italienne est toute différente de la ligue avec les princes d'Italie. Pie IX a toujours repoussé la première, qui aurait pour objet d'établir à Rome une diète souveraine de l'Italie. La seconde est une simple alliance avec les princes italiens ; c'est de celle-là seulement que Pie IX a voulu parler, d'après le *Giornale romano* que nous croyons mieux informé.

La crise ministérielle continuait encore le 25. La chambre des députés avait terminé sa séance du 24, en déclarant ses travaux suspendus jusqu'à la formation d'un ministère entièrement responsable. Dans cette dernière séance, le député Mury a proposé de former une commission de cinq députés chargés de l'armement et de toutes les mesures à prendre pour la guerre. Orioli a représenté que ce n'était pas à la Chambre, mais au ministère, qu'il appartenait de prendre de semblables mesures. Mury a répondu que le présent ministère ne pouvait rien faire, et que le ministère futur ne ferait rien non plus. Le prince Bonaparte a soutenu que le seul droit du souverain dans les Etats constitutionnels était de changer les ministres, mais qu'il ne pouvait pas laisser les Chambres sans ministres responsables ; que, puisqu'il n'y avait pas de ministres, il fallait pour la création d'une commission. Zanolin exhorte la Chambre à attendre encore quelques jours. Plusieurs orateurs s'opposant à cet délai, Mamiani prend la parole ; il fait voir que cette commission ne serait qu'un ministère dans le ministère. Bonaparte propose de nommer Mamiani chef de la commission projetée. Montarini fait observer que la Chambre n'a pas le droit de former ainsi une commission exécutive, car la Chambre ne gouverne pas. Nous avons déjà, dit-il, deux gouvernements ; celui du ministère, un autre, et si la Chambre s'en mêle, nous en aurons trois. Le président Sereni interrompt et dit que ce qu'on vient d'avancer est tellement vrai, que les choses en sont venues à ce point qu'il ne croit plus possible de délibérer et qu'il ne convoquera plus la Chambre jusqu'à ce que se présente un ministère tout-à-fait responsable et vraiment responsable. Il demande si la Chambre est de cette avis, que la Chambre adopte presque unanimement.

CONFÉRENCES

DE

RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

Nous avons pénétré jusque dans la vie intérieure de Dieu nous savons qu'il est, et comment il vit. La suite des idées nous conduisant maintenant à rechercher quel est son caractère ; mais deux mots nous suffiront sur ce point. Le caractère de Dieu est la perfection ; tout ce qui est renfermé dans l'idée de perfection, comme l'immutabilité, la sagesse, la justice, la bonté, doit être attribué à Dieu dans un degré infini, et constitue son caractère métaphysique et moral. Les difficultés qui peuvent naître de ces divers attributs se résoudront naturellement lorsque nous traiterons des rapports de Dieu avec les êtres créés. Nous les franchissons donc à pieds joints, et nous nous trouvons logiquement en présence de cette question. Etant donné Dieu, le principe des choses, comment les choses sont-elles émanées de lui ? Par quel procédé, et surtout par quel motif ?

Eh, Messieurs, nous commençons à toucher plus directement au secret de nos destinées, car elles prennent sans contredit leur source dans le procédé par lequel nous sommes sortis du sein de notre cause, et bien plus encore dans les motifs qui ont porté l'Être existant par lui-même à produire quelque chose qui ne fût pas lui. Quel est donc ce procédé ? Quels sont ces motifs ?

Ayant de vous le dire, Messieurs, je vous prie de bien remarquer l'état de la question. Il ne s'agit pas de savoir si le monde est ou n'est pas un ouvrage ; cette question l'est jugée. Quiconque n'est pas panthéiste est contraint d'admettre que le monde a une cause, qu'il est l'œuvre d'une intelligence et d'un pouvoir supérieurs ; or, nous avons écrit le panthéisme, nous avons reconnu Dieu dans l'infinité même de la nature, et par conséquent nous disons de lui avec le peuple et avec le poète :

L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage.

Chose digne d'attention, les philosophes de l'antiquité qui croyaient à l'éternité de la matière, tels que Platon, ne pouvaient cependant s'empêcher de reconnaître dans l'ensemble des choses visibles le caractère d'une œuvre travaillée, et ils appelaient Dieu le grand architecte de l'univers. C'est qu'en effet l'univers porte le signe éclatant de son impuissance personnelle, s'il est permis de parler ainsi, et ceux-là même qui ne s'élevaient pas jusqu'à l'idée de sa création, y discernent pourtant la main de l'artiste qui l'a touché et consacré. Ils le voient fait encore qu'ils ne le voient pas créé, et sans cela la pensée de Dieu n'aurait aucune raison dans leur esprit. La production du monde est un dogme qui précède logiquement le dogme de l'existence de Dieu ; nous disons : le monde est produit, donc Dieu est ; et non pas : Dieu est, donc le monde est produit. C'est le raisonnement des anciens philosophes théistes aussi bien que celui des philosophes chrétiens ; seulement il était moins complet dans les premiers que dans les seconds. Aristote, par exemple, après avoir admis l'éternité de la matière, ne pouvait plus remonter à une cause suprême, si ce n'est en lui découvrant dans la nature quelque chose dont la présence ne s'expliquait pas sans un principe plus élevé. Tel était pour lui le mouvement des corps. L'analyse de ce phénomène l'avait conduit à reconnaître la nécessité d'un premier moteur, et il avait écrit cette proposition presque divine par sa profondeur